

Agent d'entretien des bâtiments

Grade : adjoint technique territorial / adjoint technique principal 2^{ème} classe / adjoint technique principal 1^{ère} classe

Temps de travail : 35h

Poste permanent à pourvoir au 01/12/2020

Descriptif de l'emploi :

La commune de FEREL recrute un agent polyvalent d'entretien des bâtiments, avec spécialisation en menuiserie et agencement. L'agent intègre une équipe de 6 personnes constitué de deux services (voirie et bâtiments). Il sera en charge de la maintenance, de l'entretien et des travaux sur les bâtiments communaux sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Il sera responsable du contrôle et du suivi de certains travaux réalisés par les prestataires.

L'agent sera référent dans les domaines de la menuiserie, agencement, peinture, et serrurerie sur l'ensemble des bâtiments publics et des logements communaux.

Activités secondaires :

L'agent aura en charge la manutention de matériels lors des animations locales, et pourra intervenir dans l'installation des décorations de fin d'année. Il pourra aussi travailler en renfort du service voirie en fonction des besoins.

Connaissances – expériences et aptitudes requises

- Connaissances des techniques de bases d'intervention des différents métiers du bâtiment
- Expérience en menuiserie, charpente, pose de placoplâtre, et serrurerie vivement appréciée
- Règles d'hygiène et de sécurité au travail
- Connaissances en matière d'accessibilité des ERP/IOP

Savoirs être – aptitudes

- Initiatives, autonomie
- Capacités d'organisation et de planification
- Capacité d'adaptation
- Savoir rendre compte à sa hiérarchie
- Aptitude à travailler en équipe
- Réactivité, disponibilité
- Sens du service public
- Discrétion.

Moyens mis à disposition

Véhicule de service (permis B indispensable)

Rémunération

Rémunération statutaire

Régime indemnitaire

Adhésion au CNAS

Participation employeur mutuelle et prévoyance

Contact pour renseignements :

Rachel LAILLE, Directrice des Services techniques et de l'Urbanisme, 02 99 90 57 88